

---

---

**N° 1999-3642 - déplacements et voirie + finances et programmation - Cailloux sur Fontaines - Cession gratuite de parcelles de terrain situées chemin de Four et appartenant à divers propriétaires - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision val de Saône -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, des parcelles de terrain ci-après désignées et qui lui sont cédées gratuitement, conformément aux dispositions de divers permis de construire, en vue de l'élargissement du chemin de Four à Cailloux sur Fontaines.

Propriétaires	Superficies (en mètres carrés)	Permis de construire
M. Renoud	41	n° 84-11015 du 4 juillet 1984
Mme Malod-Dognin	39	n° 069-033-91-01 du 4 mai 1991
M. Barrel	44	n° 033-93-18 du 27 décembre 1993
Mme Charret	57	n° 82529 du 18 octobre 1971
Mme Delacour	90	droits à construire
Mme Coulon	54	droits à construire

Cependant, la Communauté urbaine prendra à sa charge les travaux de clôture nécessités par le recouplement de la propriété de monsieur Renoud et qui sont estimés à 10 000 F TTC ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu lesdits compromis ;

Vu les permis de construire n° 84-11015 du 4 juillet 1984, n° 069-033-91-01 du 4 mai 1991, n° 033- 93-18 du 27 décembre 1993 et n° 82529 du 18 octobre 1971

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les compromis destinés à régulariser ces acquisitions.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

**3° - Les dépenses** résultant des travaux seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 231 510 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,